SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180019: specialites alimentaires, aliments de regime, produits pour entremets et desserts, essences et extraits, specialites alimentaires, cafes solubles, bouillons concentres, potages et preparations diverses

En vigueur au 01/01/2022 (Dernière actualisation de la page 19/05/2022)

Pour les montants à partir de la situation du 01/01/2022 veuillez consulter la commission paritaire 1180000.